



LA FORCE DU SYNDICAT,

⇒ **c'est son nombre de syndiqués**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, documentation juridique, etc.). Les ressources du SNUDI-FO 60 ne proviennent **que** des cotisations des adhérents (**aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental**), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

⇒ **c'est son indépendance**

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- ⇒ Être informé et **défendu en priorité** en cas de besoin
- ⇒ Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nominations, promotion, etc.)
- ⇒ La définition des orientations du syndicat, la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du conseil syndical...)

SE SYNDIQUER PERMET DE BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE !

- ⇒ Avec votre carte et sans augmentation des cotisations vous bénéficiez d'une assistante juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable !

Les adhérents du SNUDIFO 60 reçoivent :

- [Le Bulletin Militant](#), le bulletin bimestriel du syndicat
- [L'Ecole Syndicaliste](#), le journal du syndicat national
- [Le Syndicaliste indépendant](#), la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO),
- [La Nouvelle Tribune](#), la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

COTISATIONS DE BASE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E / ASH	80 €	151 €	156 €	161 €	169 €	179 €	188 €	197€	208 €	221 €	236 €
<i>coût réel</i>	<i>27.20 €</i>	<i>51 €</i>	<i>53 €</i>	<i>54 €</i>	<i>57 €</i>	<i>60 €</i>	<i>63 €</i>	<i>66 €</i>	<i>70 €</i>	<i>75 €</i>	<i>80 €</i>
P.E. Hors Classe		215 €	229 €	245 €	260 €	276 €	285 €	Instits	171 €	180 €	193 €
<i>coût réel</i>		<i>73 €</i>	<i>77 €</i>	<i>83 €</i>	<i>88 €</i>	<i>93 €</i>	<i>96 €</i>	<i>coût réel</i>	<i>57 €</i>	<i>60 €</i>	<i>65 €</i>
PE Classe Except		246 €	266 €	288 €	1 ^{er} chev. 305 €	2 ^{ème} chev. 320 €	3 ^{ème} chev. 335 €				
<i>coût réel</i>			<i>90 €</i>	<i>97 €</i>	<i>103 €</i>	<i>108 €</i>	<i>113 €</i>				

MAJORATIONS PE

Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 à 4 classes	+ 7 €
Directeurs 5 à 9 classes	+ 11 €
Directeurs 10 classes et plus	+ 15 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service
Conjoint : grille sur demande

66%
déductibles des impôts
ou en crédit d'impôts pour les
non imposables

Par mail : snudi60@fnecfp-fo.fr AESH : 40 € RETRAITÉ : 97 € STAGIAIRE : 80 € DISPONIBILITE : 80 €

Possibilité de payer par virement unique (RIB et code IBAN envoyé sur simple demande) ou par prélèvement automatique ou par chèques **à l'ordre de « SNUDI-FO 60 »** (10 chèques maximum de janvier à décembre et prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez au dos, encaissement du dernier chèque obligatoirement avant le 22 décembre de l'année en cours)

À retourner à : Jean Pierre SIMOULIN, 6 rue des pépinières 60130 St Just en Chaussée

Cotisation de base + Majoration = €

Nom : Prénom : date de naissance :/...../.....

Corps : Instit. - PE - HC - CE - AESH Fonction : Adjoint - Directeur - BD - TRS - PEMF - ASH précision :

échelon : date de passage :/...../..... temps partiel.....%

école - localité (circo) :

Adresse personnelle :

tél personnel (mobile) : e-m@il personnel :

Autorisation à cocher afin de respecter les obligations signées par la CNIL Date et signature : / /

"Je souhaite recevoir du SNUDIFO60 toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des dossiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

L'adhésion est valable une année à compter de la réception du formulaire (les paiements s'effectuent sur l'année civile en cours)